

COMMUNE DE JOURGNAC  
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

Délibération N°2025/06

Nombre de membres :  
En exercice :..... 14  
Présents :..... 12  
Représentés :..... 2  
Votants :..... 14  
Exprimés :..... 14  
Pour :..... 14  
Contre :..... 00  
Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 03 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

**Présents :** M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER, M. Robert DESBORDES.

**Absents représentés :** Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT), Mme Magalie FAUCHER (a donné pouvoir à M. Robert DESBORDES).

Mme Marie-Pascale FRUGIER est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2025**

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, à l'unanimité des voix, vote les subventions aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2025 comme suit :

Article	Organisme attributaire	Montant
65741	Subvention Groupement de Vulgarisation Agricole du canton d'Aixe-sur-Vienne	200,00 €
65741	Subvention Prévention Routière	200,00 €
65741	Subvention pour le foyer du collège d'Isle	200,00 €
65741	Subvention association sportive collège d'Isle	200,00 €

Fait et délibéré à Jourgnac, le 10 mars 2025  
Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,  
Marie-Pascale FRUGIER



Le Maire,  
Francis THOMASSON

